

■ **Fonds de prévoyance paritaire en faveur du personnel de Wenger SA**, à Delémont, CH-670.7.000.969-7, Participer à l'application du régime obligatoire au sens de l'art. Fondation (FOSC no 195 du 07. 10. 2005, p. 10, publ. 3050576). Les actifs et les passifs envers les tiers sont repris par la Fondation 'Fonds de prévoyance de la société anonyme Wenger et Co.', à Delémont (CH-670.7.000.970-2). La fondation est radiée par suite de fusion.

Journal no 1089 du 10.11.2005
(03106210 / CH-670.7.000.969-7)